



PPCR-Nouvelle évaluation des enseignants

A l'appel des fédérations nationales FNEC FP-FO, CGT Educ'action et SUD Education (voir le communiqué)

RASSEMBLEMENTS DANS TOUTE LA FRANCE

MERCREDI 1^{er} FEVRIER

**RDV à Marseille devant l'IA (Bd Nedelec)
à partir de 14h00**

Pour exiger :

***Le retrait du projet de décret sur l'évaluation
transposant le protocole PPCR dans l'Education nationale***

Amplifions la campagne pour faire reculer la Ministre !

Signez et faites signer la motion pour l'abandon de la transposition de PPCR dans l'Education nationale et du projet d'évaluation des enseignants qui en découle !

Proposition de motion d'école à faire signer → [>ICI<](#)

Signez la motion directement en ligne → [>ICI<](#)

C'est facile et cela ne prend que quelques secondes !!!

Une nouvelle (bonne) raison de manifester !

Après la duperie du passage pour tous à la Hors-Classe ou « Comment passer de 327 à 150 promus à la HC dans les Bouches du Rhône ? » (→ [voir inFO mail n°29](#)),

**Les enseignants ne seront plus seulement évalués sur leur façon d'enseigner
mais aussi sur leur bonne coopération avec la Mairie et les parents d'élèves !**

Sur les 11 critères que comportent [la nouvelle grille d'évaluation](#), seuls 5 concernent l'enseignement à proprement parler.

Le SNUDI FO attire particulièrement l'attention sur le 7^{ème} : « **Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école/établissement** »

En bon français, cet item signifie que l'enseignant serait évalué sur sa capacité à se soumettre aux desiderata des parents et aux exigences des municipalités.

L'enseignant qui ne s'associerait pas aux demandes des parents d'élèves, de la mairie ou des diverses associations prenant en charge le périscolaire, serait un « mauvais élément » et ne pourrait pas bénéficier d'un avancement accéléré !

Par contre, il devra très certainement suivre un accompagnement sous forme d'action de formation pour lui apprendre à améliorer ces relations avec la communauté éducative !
Accompagnement qui sera pris sur les 150H de temps de formation, octroyé par le CPA, car la réforme de l'évaluation des enseignants est liée à leur accompagnement dans le métier et l'application de la loi de refondation de l'école.

En 2013, Vincent PEILLON mettait en place la réforme des rythmes scolaires, poursuivie par Benoît HAMON et Najat Vallaud-Belkacem. Elle marquait un premier désengagement de l'Etat en territorialisant l'école publique et en laissant la main aux communes pour décider des horaires et des activités périscolaires.

Mais il fallait encore pouvoir adapter le statut des enseignants à ces rythmes et ces PEdT. C'est chose faite avec la mise en place du Protocole Professionnel Carrière et Rémunérations (PPCR) dont découle la réforme de l'évaluation : les enseignants devront se soumettre aux exigences des élus municipaux, des parents et des associations du PEdT.

Nous ne pouvons accepter une telle remise en cause de notre statut et de nos garanties collectives nationales !

Alors que les syndicats signataires tentent de faire croire que les enseignants seront tous gagnants avec ce protocole PPCR et la nouvelle évaluation qui en découle, en proposant notamment des applications sur leur site qui calculent hypothétiquement votre salaire jusqu'en 2048 !!!...

... le SNUDI FO vous invite à lire [son dossier spécial](#) qui analyse et explique toutes les conséquences pratiques de ce projet ministériel !

**AVEC FO :
NON AU PPCR !**

**NON A LA NOUVELLE EVALUATION DES ENSEIGNANTS !
TOUS AU RASSEMBLEMENT DU 1^{er} FEVRIER DEVANT
L'INSPECTION ACADEMIQUE à 14h00**

Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :

Syndiquez-vous au SNUDI-FO

Le syndicat indépendant de tout gouvernement !

Carte 2017 disponible → [>ICI<](#)

Mes avantages :

- 1/** Paiement fractionné en plusieurs chèques (autant de mois non commencés en 2017)
- 2/** Paiement par virement bancaire (nos coordonnées bancaires sont sur le bulletin d'adhésion)
- 3/** 66% de la cotisation est déductible des impôts ou en crédit d'impôt.
- 4/** Assurance professionnelle incluse dans le prix (contrat MACIF-FO équivalent à MAIF-Autonome de Solidarité)

Soit une cotisation qui ne vous coûterait que 4 à 6 euros par mois (toutes déductions faites) !!!